



FR

CONSEIL DE DIRECTION
102^{ème} session
Rome, 10 – 12 mai 2023

UNIDROIT 2023
C.D. (102) 21
Original: anglais
avril 2023

Point n°12 de l'ordre du jour: Académie d'UNIDROIT

(préparé par le Secrétariat)

| | |
|---------------------------|--|
| <i>Sommaire</i> | <i>Développement du réseau et des activités de l'Académie d'UNIDROIT</i> |
| <i>Action demandée</i> | <i>Prendre note des activités du Secrétariat et soutenir ses initiatives</i> |
| <i>Documents connexes</i> | <i>Liens dans le présent document</i> |

I. INTRODUCTION

1. En 2021, lors de sa 100^{ème} session, le Conseil de Direction a approuvé la proposition du Secrétariat de créer l'Académie d'UNIDROIT afin de permettre l'adoption d'une approche unifiée des nombreuses activités académiques non législatives complémentaires ([C.D. \(100\) B.22](#)). Le présent document fournit une mise à jour de toutes les activités ayant une composante académique prédominante comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

|  | | | | | | |
|---|--|--|---|--|---|--|
| PIDD | Chaires | Activités académiques | Institutions académiques | Projets académiques | Recherche / Stages | Répertoire/ Publications |
| - Ancienne Université d'été | - Chaire Banque d'Italie - Chaire MAECI (Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale) | - Cours - Concours de plaidoyer - Organisation de conférences et de séminaires | - QMUL/ UNIDROIT <i>Institute of Transnational Commercial Law</i> - Centre de droit nordique | - Projet académique de la Convention du Cap - Projet académique de la Convention d'UNIDROIT de 1995 | - Programme de bourses de recherches - Stages - Bourse de recherches Sir Roy Goode - Coopération avec des institutions académiques | - Revue de droit uniforme - Monographies - Autres publications |

II. LES PROJETS ACADÉMIQUES D'UNIDROIT

A. Projet académique de la Convention du Cap



2. Le Projet académique de la Convention du Cap (CTCAP) est une entreprise conjointe entre UNIDROIT et la Faculté de droit de l'Université de Cambridge, sous les auspices du *Centre for Corporate and Commercial Law* (3CL). Le Groupe de travail aéronautique est le partenaire fondateur. Le Professeur Ignacio Tirado (UNIDROIT), la Professeure Louise Gullifer (Université de Cambridge) et le Professeur Jeffrey Wool (Groupe de travail aéronautique) sont les directeurs du CTCAP. Il a été fondé en juillet 2011 par l'Université d'Oxford et l'Université de Washington, en collaboration avec UNIDROIT.

3. L'objectif principal du CTCAP est de faciliter et de faire progresser l'étude et l'évaluation académiques de la Convention du Cap et de ses Protocoles. Pour ce faire, il fournit un répertoire complet, numérisé et consultable (www.ctcap.org) de documents et publications relatifs à la Convention du Cap et à ses Protocoles.

4. En outre, de temps à autre, le CTCAP publie des annotations au Commentaire officiel sur la Convention et le Protocole aéronautique, afin de fournir des conseils supplémentaires sur des questions spécifiques pertinentes pour les praticiens et les chercheurs. Il publie également le *Cape Town Convention Academic Journal* et organise la Conférence annuelle du Projet académique de la Convention du Cap, qui a lieu chaque année, actuellement à l'Université de Cambridge, après avoir été organisée à l'Université d'Oxford et à UNIDROIT.

5. Enfin, le CTCAP supervise également deux projets connexes sur [l'Évaluation économique de la réforme du droit commercial international](#), et sur les [Meilleures pratiques dans le domaine de la conception et du fonctionnement des registres électroniques](#) (BPER). Ces projets complètent la recherche sur la Convention du Cap et le droit transnational en général. En 2021, le Projet MPRE a publié un guide intitulé [Best Practices Guide for Electronic Collateral Registries](#) et, depuis lors, il s'est attaché à développer les meilleures pratiques en matière de registres électroniques du commerce.

6. Depuis la dernière session du Conseil de Direction, le CTCAP est resté très actif. En 2022, le Projet académique de la Convention du Cap (CTCAP) a créé un [concours international de procès simulé de la Convention du Cap](#) ("CTC moot court"). L'objectif du concours est de permettre aux étudiants et aux juges de se familiariser avec la Convention du Cap dans le contexte de faits hypothétiques complexes et de fournir aux étudiants des exercices éducatifs avec ces instruments dans un cadre judiciaire simulé. Le cas hypothétique et les éléments connexes seront modifiés en fonction des juridictions, en fonction du lieu du concours de procès simulé. La première édition commencera par un concours entre les étudiants des universités de Cambridge et d'Oxford.

7. Le 12 septembre 2022, le sixième atelier sur le projet BPER a également été organisé par le CTCAP à l'Université de Cambridge (et en ligne). Le projet a continué d'être soutenu par la Fondation d'UNIDROIT et Aviareto. L'atelier a réuni 35 participants, dont 17 en présentiel. L'atelier a permis d'examiner une structure préliminaire pour le futur Guide sur les registres électroniques du commerce, et de discuter des questions relatives au champ d'application et aux différences entre les registres du commerce et les registres de garanties. L'atelier a en outre examiné les facteurs critiques

de performance des registres du commerce, a bénéficié de la contribution d'organisations internationales et de praticiens, et a établi des comparaisons avec d'autres instruments internationaux dans ce domaine. L'atelier a également bénéficié de la contribution de plusieurs organisations nationales et internationales participant à la conception et au fonctionnement des registres du commerce.

8. La onzième Conférence annuelle du CTCAP a eu lieu à l'Université de Cambridge (et en ligne) les 13 et 14 septembre 2022 avec 138 participants inscrits, dont 82 étaient en présentiel. L'accent a été mis sur le droit international public et la Convention du Cap. Le premier jour, la Professeure Philippa Webb (King's College London) a prononcé une allocution d'ouverture, suivie d'une présentation de Jessica Gladstone (Clifford Chance) sur *l'application des concepts du droit international public aux actions menées en Russie ayant un impact sur les obligations de la Convention du Cap*. La première journée a également été marquée par une discussion portant sur les *Traités publics et privés sur l'aviation: la Convention du Cap et la Convention de Chicago*, avec une présentation du Professeur Donal Hanley (Université McGill), suivie de commentaires du Professeur Pablo Mendes de Leon (La Haye).

9. Le deuxième jour de la Conférence, le Professeur Antonios Tzanakopoulos (Université d'Oxford) a présenté un exposé sur les *sanctions et la Convention du Cap: la relation entre les sanctions et les obligations du traité visées par les sanctions*, suivie de commentaires de Paul Ng (Milbank, Singapour). Le Professeur Andrew Sanger (Université de Cambridge) a ensuite donné une présentation intitulée *Recours des acteurs privés contre les États en cas de violation des traités*, suivie de commentaires du Professeur Jeffrey Wool (AWG et Harris Manchester College, Oxford). Le deuxième jour de la Conférence, Harold Burman (avocat à la retraite, Bureau du Conseiller juridique du Département d'État des États-Unis, ancien Directeur exécutif, Comité consultatif sur le droit international privé) a également fait des observations sur le thème *La pratique diplomatique entre États concernant le respect des traités et l'impact sur les obligations de la Convention du Cap*, et le Professeur Henning Grosse Ruse-Khan (Université de Cambridge) a fait une présentation intitulée *L'internationalité des droits de propriété: que pouvons-nous apprendre de l'expérience en matière de propriété intellectuelle dans le contexte de la Convention du Cap*, accompagnée de commentaires de la Professeure Louise Gullifer (Université de Cambridge). La Conférence s'est achevée par une présentation sur le thème *Le droit international public et les éléments institutionnels: étude de cas sur le rôle de l'Autorité de surveillance dans le cadre de la Convention du Cap* du Professeur Orfeas Chasapis-Tassinis (Université de Cambridge), suivie de commentaires du Secrétaire Général d'UNIDROIT, le Professeur Ignacio Tirado.

10. Enfin, dans le cadre du projet d'évaluation économique, deux ateliers ont été organisés en 2022. Le 10 mars 2022, une session restreinte s'est tenue à UNIDROIT et en ligne pour discuter d'un avant-projet de Guide sur le Cadre d'évaluation économique de la réforme du droit commercial international, préparé par le Secrétariat et fondé sur les informations et les expériences recueillies au cours des sessions précédentes et des recherches complémentaires. Les discussions ont porté sur le champ d'application du projet de Guide, les hypothèses d'évaluation économique, les contrefactuels, l'incertitude et les cinq variables qui avaient été développées précédemment. En outre, deux économistes ont apporté leur contribution sur l'application du cadre dans la pratique et sur la méthodologie généralement utilisée par les économistes pour évaluer l'incidence économique des réformes législatives.

11. Le 15 septembre 2022, le huitième atelier du projet d'évaluation économique s'est tenu à Cambridge et en ligne. L'atelier a réuni 20 experts d'horizons divers et a été marqué par des présentations portant sur les évaluations réglementaires *ex ante* données par des représentants de l'OCDE et de la Commission européenne. Ensuite, les débats se sont orientés vers des aspects spécifiques du Cadre, avec des remarques introductives du Professeur Oren Sussman (Université d'Oxford). Parmi les aspects examinés par le groupe figurent le système de notation des variables, les effets de distribution, les conséquences sociales et environnementales et le niveau de confiance

des évaluations de l'incidence économique. Le groupe a en outre discuté d'une étude de cas de l'évaluation économique *ex ante* hypothétique d'un éventuel Protocole maritime à la Convention du Cap.

B. Projet académique de la Convention d'UNIDROIT de 1995



12. Le Projet académique de la Convention d'UNIDROIT de 1995 (UCAP) est une plateforme en ligne qui vise à mieux faire connaître la Convention d'UNIDROIT de 1995 et à promouvoir et relier les recherches (inter)nationales pertinentes menées par des universités et d'autres entités dispensant un enseignement dans le domaine du droit du patrimoine culturel.

13. En mars 2023, 14 universités (en Argentine, Australie, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne et Suisse), la *Law Schools Global League* (une association regroupant 31 facultés de droit d'excellence dans le monde) et la *European Students' Association for Cultural Heritage* (ESACH) sont partenaires d'UCAP en qualité de partenaires institutionnels et 43 professeurs, chercheurs, juristes, doctorants, etc. en qualité de partenaires individuels. Plusieurs d'entre eux ont organisé des cours ou des conférences pour promouvoir les instruments d'UNIDROIT dans ce domaine et l'un d'entre eux a contribué avec un "rapport technique sur les clauses types pour l'acquisition et la vente légales de biens culturels", publié sur le site Internet UCAP.

14. Dans le cadre d'UCAP, UNIDROIT a établi un partenariat avec le Centre universitaire du droit de l'art de l'Université de Genève relatif au programme du Certificat d'études avancées (CAS) en droit international des biens culturels. Ce programme, organisé de janvier 2022 à juin 2023, vise à fournir un haut niveau de connaissance et de compréhension des thèmes de fond du droit international relatif au patrimoine culturel en utilisant une méthode d'apprentissage moderne et dynamique par problèmes. Une présentation consacrée uniquement aux instruments d'UNIDROIT a eu lieu le 10 septembre 2022.

15. UNIDROIT est invité à donner des conférences sur ses instruments relatifs aux biens culturels dans de nombreuses universités, et ces activités sont développées dans le cadre d'UCAP. Les activités élaborées à ce titre au cours de l'année 2022 figurent dans le Rapport annuel 2022 (C.D.(102) 2). Plusieurs événements sont prévus en 2023.

III. INSTITUTIONS ACADÉMIQUES

A. Queen Mary University London (QMUL) / UNIDROIT Institute for Transnational Commercial Law

16. L'Institut QMUL/UNIDROIT pour le droit commercial transnational a été initialement fondé en 2016 par le biais d'un concordat entre QMUL et UNIDROIT, à la suite d'une initiative du Professeur Sir Roy Goode et de l'ancien Président d'UNIDROIT, le Professeur Alberto Mazzoni.

17. Au cours de l'année 2022, UNIDROIT a travaillé avec QMUL pour revitaliser et relancer les activités de l'Institut, compte tenu du fait que l'accord initial avait expiré en 2021. Les deux

institutions ont convenu d'une gouvernance renouvelée, avec la Professeure Rosa Lastra (Chaire Sir John Lubbock en droit bancaire au Queen Mary's Centre for Commercial Law Studies (QMUL-CCLS)) et la Professeure Anna Veneziano (Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT) en tant que co-directeurs de l'Institut, Dr. Franziska Arnold-Dwyer en tant que Directrice adjointe et le Professeur Sir Roy Goode en tant que directeur fondateur et Président honoraire de l'Institut. Le Conseil exécutif, avec la participation du Secrétaire Général d'UNIDROIT, a approuvé un accord pour renouveler le Concordat et pour modifier le Règlement de l'Institut. Enfin, le Comité exécutif a décidé d'inviter les membres du Comité consultatif de l'Institut à confirmer leur intérêt, et a adressé des invitations supplémentaires à d'autres experts compétents. La composition actuelle du Comité consultatif est la suivante: Georges Affaki (Université Panthéon-Assas (Paris II), Affaki & Partners, Paris, France), Michael Bridge (Professeur Cassel émérite de droit commercial à la LSE, Royaume-Uni, Professeur de droit à l'Université nationale de Singapour), Frédérique Dahan (Chargée de recherche principale, ODI (Royaume-Uni), James Dallas (Directeur exécutif de l'Institut du droit de l'énergie, Université Queen Mary de Londres, Royaume-Uni), Mark Dwyer (Associé, DLA Piper, Londres, Royaume-Uni), Louise Gullifer (Rouse Ball Professor of English Law, Fellow at Gonville and Caius College, Université de Cambridge, Royaume-Uni), Thomas Keijser (Université Radboud, Nijmegen, Pays-Bas), Maria Chiara Malaguti (Présidente d'UNIDROIT, Professeure, Université La Cattolica, Milan, Italie), Irit Mevorach (Professeure, Université de Nottingham, Royaume-Uni), Rodrigo Olivares-Caminal Rodrigo Olivares-Caminal (Professeur, Université Queen Mary de Londres, Royaume-Uni), Maria Pilar Perales Viscasillas (Professeure, Universidad Carlos III, Madrid, Espagne), Jean-François Riffard (Professeur et Doyen, Université Clermont-Auvergne, France), Djakhongir Saidov (Professeur, King's College, Londres, Royaume-Uni), Nick Segal (Juge, Cour des Iles Caïmans, Avocat à Londres, Royaume-Uni), Hiroo Sono (Professeur, Université de Sapporo, Japon), Chris Southworth (Secrétaire Général, ICC, Royaume-Uni), John Taylor (Professeur, Université Queen Mary de Londres, Royaume-Uni), Graham Vinter (Président de Global Project Development & Finance, Covington & Burling LLP, Royaume-Uni), Catherine Walsh (Professeure, Université McGill, Québec, Canada) et Bruce Whittaker (Membre honoraire de la Faculté de droit de Melbourne, Australie).

18. Le 9 février 2023, le nouveau Concordat a été signé lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au Queen Mary's Centre for Commercial Law Studies (CCLS) à Londres et à distance, à laquelle ont participé des invités du milieu académique et de la pratique juridique ainsi que des représentants d'UNIDROIT et de QMUL. En particulier, des déclarations ont été faites par le directeur du CCLS, Ioannis Kokkoris, Sir Roy Goode, le Secrétaire Général Ignacio Tirado, la Secrétaire Générale adjointe et Directrice adjointe Anna Veneziano, la co-Directrice Rosa Lastra, la Directrice adjointe Franziska Arnold-Dwyer et le vice-recteur (international) de QMUL, le Professeur Colin Grant.

19. En vertu du nouveau Concordat, les objectifs de l'Institut sont les suivants: a) l'enseignement de troisième cycle au CCLS et la supervision et l'examen des candidats aux diplômes de recherche du QMUL dans le domaine du droit commercial transnational et des domaines connexes, en particulier sur les projets et instruments d'UNIDROIT; b) la réalisation de recherches juridiques, notamment internationales, comparatives et interdisciplinaires, par les membres du personnel de l'Institut, commissionnés ou de leur propre initiative, en particulier sur les projets et instruments d'UNIDROIT; (c) la publication de ces recherches et la diffusion des connaissances dans le domaine du droit commercial transnational par le biais de conférences, de séminaires et de cours de courte durée organisés conjointement par CCLS et UNIDROIT sur le droit commercial transnational et ses implications socio-économiques; d) la collaboration pour la présentation et la promotion des instruments d'UNIDROIT dans le domaine du droit commercial transnational; et e) proposer des stages au sein d'UNIDROIT aux étudiants de l'Institut, à l'issue ou dans le cadre de leurs études de troisième cycle au CCLS. Le Conseil exécutif planifie les activités de l'Institut en fonction de ces objectifs.

20. Le 8 mai 2023, à l'occasion du Conseil de Direction d'UNIDROIT, l'Institut transnational QMUL organise un événement pour célébrer l'anniversaire de Sir Roy Goode, intitulé *Transnational Commercial Law in the New Millennium* ("Le droit commercial transnational dans le nouveau

millénaire”), avec des présentations illustrant la contribution du Professeur Goode aux activités du CCLS et aux instruments élaborés par UNIDROIT au fil des ans.

B. Centre de droit nordique et section spécifique de la Bibliothèque

21. La Professeure Giuditta Cordero-Moss (Université d’Oslo, Norvège) a fait une donation à la Bibliothèque d’UNIDROIT comprenant i) une partie de la bibliothèque du Professeur Franco Cordero, feu son père et célèbre académicien italien, et ii) des fonds bibliographiques de droit privé norvégien. Presque simultanément, la Fondation d’UNIDROIT a reçu une subvention d’une fondation néerlandaise¹ pour agrandir la Bibliothèque, en aménageant plusieurs salles dans le bâtiment principal de la Villa Aldobrandini. Afin d’enrichir la collection de droit privé des pays d’Europe du Nord de la Bibliothèque, et de renforcer ainsi la position de l’Institut en tant que centre de recherche de premier plan dans le domaine du droit comparé, le Secrétariat a décidé de créer un Centre de recherche dans le cadre de l’Académie d’UNIDROIT, en invitant les autres pays nordiques et leurs institutions académiques et juridiques à participer à cette initiative. Ce Centre de recherche ne prévoit pas de budget supplémentaire pour UNIDROIT puisque les coûts de ses activités seront couverts par les universités, les centres de recherche et les institutions juridiques qui accepteront de se joindre à l’initiative.

22. Comme chacun sait, l’harmonisation du droit privé peut être réalisée au moyen d’instruments de droit contraignant (*hard law*) et de droit non contraignant (*soft law*), qui sont sans aucun doute les principaux instruments d’UNIDROIT pour mener à bien son mandat. Cependant, l’Institut peut également exercer et accomplir son mandat par un recours adéquat au droit comparé. Par ailleurs, les lieux où les similitudes culturelles et sociales ont naturellement abouti à une forme de cadre uniforme d’un point de vue juridique et institutionnel, en dépit de l’existence de juridictions différentes et distinctes, présentent un intérêt particulier pour UNIDROIT. L’uniformisation spontanée des institutions juridiques constitue une source d’informations extrêmement riche pour mieux comprendre le processus menant à une harmonisation réussie du droit. Naturellement, l’uniformisation juridique ne requiert pas l’homogénéité des sociétés et des contextes juridiques, mais les régions du monde où une telle uniformité a surmonté les frontières nationales au profit d’une culture juridique unique et, dans une certaine mesure, diversifiée, sont riches d’enseignements. La région la plus septentrionale de l’Europe est l’une de ces parties du monde. Le droit nordique, comme il est souvent désigné dans les pays scandinaves, concerne un certain nombre de lois, de règles et de pratiques coutumières, d’institutions et de modalités de mise en œuvre du cadre juridique qui ont des origines et des tendances communes en Europe du Nord.

23. UNIDROIT jouit d’une solide et ancienne tradition de collaboration avec les pays de la région, qui se traduit par une implication institutionnelle, la participation d’experts et l’utilisation et la mise en œuvre de nos instruments par lesdits pays. Pour rendre hommage à l’héritage de décennies de collaboration et d’enrichissement mutuels, et dans le but de renforcer considérablement nos liens, nous souhaitons établir une infrastructure stable pour le droit nordique au sein de notre siège à Rome. Le Centre est placé sous l’égide de l’Académie d’UNIDROIT et conçu comme un centre de recherche, où les chercheurs et les universitaires des pays nordiques ou ayant un intérêt pour le droit comparé dans la relation entre le droit privé et le droit nordique peuvent mener leurs recherches et partager leurs conclusions.

24. Le domaine d’activité du Centre est défini par le mandat d’UNIDROIT et couvre de manière générale les questions de droit privé, avec une préférence accordée aux domaines qui font ou qui ont fait l’objet d’activités législatives de recherche d’UNIDROIT. La portée géographique du Centre est définie par le même concept de droit nordique, à savoir le système et les institutions juridiques de

¹ Voir le Rapport de la Fondation d’UNIDROIT (C.D. (102) 3).

la Norvège, de la Suède, de la Finlande, du Danemark et de l'Islande. Pour l'instant, seules les institutions des quatre pays nordiques qui sont des États membres ont été invitées à participer.

25. Le Centre aura pour mission de mieux faire connaître le droit nordique au niveau international et d'améliorer la diffusion et la visibilité des travaux d'UNIDROIT dans la région. Pour atteindre cet objectif, le Centre entend établir un lien et/ou un partenariat permanent avec i) les Gouvernements des pays concernés, par l'intermédiaire de leurs ministères compétents; ii) les autorités judiciaires des pays concernés, qui pourraient saisir l'occasion de renforcer les capacités de leurs membres; iii) les principales universités et centres de recherche des pays nordiques dans le domaine du droit privé. Lorsque le Centre sera établi, de nombreuses initiatives pourraient être envisagées telles que, entre autres, l'inclusion des travaux d'UNIDROIT dans leur programme d'enseignement et de recherche et la création de chaires d'UNIDROIT au sein de ces universités.

26. Le Centre, à titre d'exemple, pourrait mener les activités suivantes: i) organisation de séminaires et d'ateliers pour présenter des sujets/conclusions de recherches en rapport avec les domaines d'activité du Centre; ii) présentation d'ouvrages/études sur le droit privé nordique, avec un lien avec les travaux d'UNIDROIT ou le droit transnational, etc.; iii) organisation d'une conférence annuelle sur un sujet spécifique (par exemple, les opérations garanties, les contrats internationaux, les actifs numériques, etc.) avec des experts des pays nordiques.

27. Le Centre de droit nordique est conçu comme un projet pilote de l'Institut. En cas de succès et après sa consolidation, le Secrétariat envisagerait la mise en place de centres similaires au sein de la Bibliothèque et dans le cadre de l'Académie pour les régions ou les types de droit (par exemple, la charia) où l'harmonisation et la coopération transfrontalière font partie de leur nature intrinsèque.

IV. PROGRAMME INTERNATIONAL D'UNIDROIT POUR LE DROIT ET LE DÉVELOPPEMENT (ANCIENNE UNIVERSITÉ INTERNATIONALE D'ÉTÉ)

28. Lors de la 100^{ème} session du Conseil de Direction en 2022, le Secrétariat a proposé d'organiser la première édition de l'Université internationale d'été d'UNIDROIT, parrainée par le Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale ([C.D. \(100\) B.22](#)).

29. M. Marco Nicoli (Fondation d'UNIDROIT) a été nommé Directeur de l'Université internationale d'été pour diriger et gérer cette initiative, en coordination avec le personnel du Secrétariat. La première édition de l'Université internationale d'été s'est tenue dans un format hybride du 20 juin au 22 juillet 2022. La première partie s'est déroulée en ligne, avec des cours dispensés via Zoom du 20 juin au 1er juillet. La deuxième partie s'est tenue au siège d'UNIDROIT, avec des cours en présentiel du 4 au 22 juillet. Au total, 21 participants de 12 pays africains (Afrique du Sud, Algérie, Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Malawi, Maurice, Mauritanie, Nigéria, Tanzanie et Tunisie) et une organisation internationale, dont 12 femmes et 9 hommes, ont été admis à l'issue d'un processus de sélection rigoureux.

30. Le succès de la première édition a permis d'obtenir une nouvelle subvention du Gouvernement italien pour l'organisation de la deuxième édition, qui se déroulera du 5 juin au 7 juillet 2023. La nouvelle édition de l'Université d'été a adopté un nouveau nom, le "Programme international d'UNIDROIT pour le droit et le développement", afin de refléter l'objectif plus large de cette initiative qui, dès sa première édition, est allée au-delà d'un cours d'été. La deuxième édition suivra la même méthodologie et aura le même format et couvrira une liste de sujets similaires à ceux de la première édition.

31. Comme en 2023, le Programme sera proposé aux juristes provenant d'Afrique. Les candidats sélectionnés pour l'édition 2023 sont 22 juges, juristes et avocats de 17 pays (Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Libéria, Malawi, Maurice, Mauritanie, Nigéria, Somalie, Tanzanie, Ouganda et Zambie) dont 11 femmes et 11 hommes. Une

[section dédiée](#) sur le site Internet d'UNIDROIT a été créée et mise à jour pour fournir des informations détaillées sur l'édition 2023. Le programme prévoit une introduction au rôle du droit transnational et une présentation des nombreux instruments d'UNIDROIT dans différents domaines (contrats du commerce international, droit privé et agriculture durable, accès au financement via la Convention du Cap et les protocoles pertinents, financement par récépissé d'entrepôt, affacturage, protection internationale des biens culturels, droit procédural et exécution, droit et technologie ou insolvabilité bancaire).

32. Des experts de renommée mondiale dans chaque domaine, qui ont souvent participé à l'élaboration des instruments présentés, donneront des conférences lors du Programme international pour le droit et le développement. Outre le matériel de lecture et les cours, les participants bénéficieront de séminaires traitant d'études de cas présentées par des praticiens du droit sur la base de cas réels ainsi que d'autres événements destinés à faciliter la mise en réseau des participants, des conférenciers et des experts juridiques.

V. LES PROGRAMMES DES CHAIRES D'UNIDROIT

33. Les programmes de chaires conjointes d'UNIDROIT font partie d'une nouvelle approche que le Secrétariat a adoptée pour renforcer les connaissances techniques et l'expertise dans certains domaines du Programme de travail de l'Institut. Grâce à la nomination d'experts pour des périodes d'un an ou plus, en fonction des termes de référence spécifiques de la Chaire, l'Institut reçoit des conseils hautement spécialisés sans avoir besoin de recourir à des experts externes. Cela ajoute de la capacité et de la stabilité aux effectifs du Secrétariat. Cette approche s'est avérée particulièrement utile dans les phases exploratoires de nos projets, lorsque peu ou pas d'experts externes sont impliqués. Deux programmes de chaires ont été mis en œuvre jusqu'à présent, comme indiqué ci-dessous.

A. Le Programme de Chaire UNIDROIT-Banque d'Italie

34. Le Programme de la Chaire UNIDROIT-Banque d'Italie a renforcé la coopération déjà excellente entre UNIDROIT, la Banque d'Italie et l'IVASS (l'autorité de surveillance italienne des marchés de l'assurance et de la réassurance) ayant déjà contribué à des recherches conjointes, à la formation et à la diffusion de sujets d'intérêt commun. Dans le cadre de ce Programme, le Secrétariat d'UNIDROIT a accueilli M. Hossein Nabilou (Professeur adjoint de droit et de finance à l'Université d'Amsterdam) de juin 2021 à mai 2022. Un rapport sur ses activités a été soumis lors de la dernière session du Conseil de Direction ([C.D. \(101\) 18](#)).

35. Suite à une demande officielle du Secrétariat de renouvellement de ce Programme, la Banque d'Italie a confirmé une nouvelle édition de la Chaire pour 2023. Dans les semaines à venir, le processus de sélection d'un nouveau titulaire sera lancé. Il est prévu que le nouveau titulaire rejoigne le Secrétariat de l'Institut avant l'été.

B. Le Programme de Chaire UNIDROIT-Ministère italien des Affaires étrangères

36. En janvier 2022, UNIDROIT a reçu une subvention de la Direction générale pour la coopération au développement (*Direzione Generale per la Cooperazione allo Sviluppo* – DGCS) du Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (MAECI) pour créer un Programme de Chaire dans le domaine du droit privé et du développement agricole durable. Ce programme visait à impliquer un professeur/chercheur senior ou à mi-carrière qui puisse contribuer au développement du projet UNIDROIT/FAO/FIDA sur la Structure juridique des entreprises agricoles (SJEA). Le titulaire de la chaire doit assister le Secrétariat dans la recherche comparative et la collecte de données, ainsi que dans l'analyse de la parité hommes-femmes dans les différentes formes collaboratives d'entreprises agricoles prises en considération dans le cadre du projet LSAE. En outre, il coopérera avec le Secrétariat d'UNIDROIT dans le cadre d'activités visant à la mise en œuvre d'autres guides

juridiques déjà élaborés par UNIDROIT dans le domaine du droit privé et du développement agricole (par exemple, celui sur l'Agriculture contractuelle et sur les Contrats d'investissement en terres agricoles).

37. En novembre 2022, le Secrétariat a accueilli le premier titulaire de la Chaire MAECI/DGCS/UNIDROIT: M. Keni Muguongo Kariuki, avocat et économiste politique originaire du Kenya avec 10 ans d'expérience et un doctorat de l'École d'Études orientales et africaine (SOAS) de l'Université de Londres. La durée maximale de la Chaire est de deux ans.

VI. LA BIBLIOTHÈQUE

A. Coopération et réseautage inter-bibliothèques

38. En 2022, la Bibliothèque d'UNIDROIT a poursuivi sa stratégie de coopération avec d'autres bibliothèques romaines et étrangères, comme par exemple la Bibliothèque de l'Université de Rome, "Sapienza" (Italie) et la Bibliothèque de l'Institut Max-Planck de droit privé étranger et de droit international privé de Hambourg (Allemagne). Depuis la dernière session du Conseil de Direction, une nouvelle collaboration avec la Bibliothèque de l'Université de Foggia (Italie) a été établie le 28 septembre 2022, et des démarches préliminaires ont été entreprises en vue d'une collaboration future avec la Bibliothèque de l'Université de Regensburg (Allemagne).

B. Acquisitions, donations, échanges

39. En 2022, le fonds de la Bibliothèque s'est enrichi de 644 titres, dont 379 achetés, 139 obtenus sur la base d'un échange et 126 ont été reçus à titre de don pour une valeur totale de € 8.420. En avril 2023, le fonds de la Bibliothèque comptait un total d'environ 360.000 titres. L'augmentation constante des prix des publications et le manque chronique de ressources ont entravé le développement des collections de la Bibliothèque. En 2022, comme les années précédentes, la Bibliothèque a reçu des donations en nature de l'Institut Max-Planck de droit privé étranger et de droit international privé de Hambourg.

C. Nouvelle Collection Lupoi et poursuite du catalogage de la Collection Scialoja

40. Lors de l'événement d'UNIDROIT "Ricordando Gino Gorla" organisé par la Présidente Maria Chiara Malaguti le 19 octobre 2022, le Professeur Maurizio Lupoi a fait don de nombreux volumes de la Collection du Professeur Gorla. Les ouvrages, qui se trouvent actuellement auprès de son cabinet d'avocat à Rome, seront transférés à la Bibliothèque d'UNIDROIT en 2023. Ils seront catalogués puis intégrés et rangés dans la salle de la Collection Gorla de la Bibliothèque. L'Institut exprime sa gratitude pour cette généreuse et précieuse donation, très enrichissante pour la Bibliothèque.

D. Projet de numérisation

41. En 2022, le projet de numérisation de la Bibliothèque a été poursuivi. Une attention particulière a été accordée à la numérisation de la collection sur le droit comparé et l'unification des lois, ainsi qu'à la Collection Chiomenti, afin de conserver certaines des collections historiques les plus précieuses de la Bibliothèque. Dans le cadre d'un projet de formation très fructueux avec "Cooperazione HELP" (Rome), M. Carlo della Fazia et M. Riccardo della Fazia ont collaboré à la numérisation de la collection électronique de la Bibliothèque, qui a ainsi atteint un total de 480 titres numérisés. Le tableau ci-dessous illustre le nombre de titres numérisés depuis 2018.

| Projet de numérisation des ouvrages de la Bibliothèque | | | | |
|---|-------------------------|--|---|-----------------------------------|
| | <i>Collection Gorla</i> | <i>Collection Chiomenti et Collection Scialoja</i> | <i>Autres titres sur le droit comparé et l'unification des lois</i> | <i>Total des titres numérisés</i> |
| 2018 | - | - | 302 | 302 |
| 2019 | 389 | 275 | 58 | 722 |
| 2020 | 115 | 166 | 123 | 404 |
| 2021 | 139 | 103 | 72 | 314 |
| 2022 | 150 | 130 | 200 | 480 |

E. Enrichissement du catalogue et amélioration de l'accès aux documents électroniques

42. En 2022, la mise à jour de la liste des revues juridiques de la Bibliothèque a continué. Les liens de ces publications ont été inclus dans la fiche bibliographique correspondante du catalogue en ligne. Plus de 200 revues sont maintenant disponibles dans le catalogue public accessible de la Bibliothèque. Par ailleurs, un grand nombre de références à des articles disponibles dans les bases de données externes auxquelles la Bibliothèque d'UNIDROIT est abonnée ont été ajoutées au catalogue en ligne de la Bibliothèque.

43. À la suite d'une réunion et d'une session de formation individuelle avec un groupe d'agents commerciaux de Kluwer International (Pays-Bas) en octobre 2022 à Rome, certaines des collections à feuilles mobiles de la Bibliothèque, qui sont moins conviviales, ont été remplacées par leurs versions électroniques respectives, facilitant ainsi l'accès aux documents juridiques pour nos visiteurs du monde entier.

F. Renforcer le plan de projet de la Bibliothèque d'UNIDROIT

44. Grâce à la généreuse donation faite par la Fondation néerlandaise "Largesse" à la Fondation d'UNIDROIT, il a été possible d'élaborer un projet visant à renforcer la Bibliothèque d'UNIDROIT, non seulement en ce qui concerne la politique d'acquisition et la valorisation de la collection, mais aussi en vue d'accélérer le projet de numérisation et de moderniser les locaux de la Bibliothèque, notamment par l'acquisition de nouveaux équipements techniques et d'un espace de travail pour les chercheurs et les stagiaires. Pour actualiser la collection de la Bibliothèque, une liste exhaustive de plus de 750 nouvelles acquisitions de monographies et de livres numériques a été dressée. Dans le cadre du nouveau Centre de droit nordique, environ 90 monographies, principalement des livres suédois et finlandais, ont déjà été téléchargées et numérisées. Le lien vers la collection en libre accès a été aimablement fourni par la Professeure Christina Ramberg (voir section III.B ci-dessus).

VII. PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHE ET DE STAGES D'UNIDROIT

45. Le Programme de bourses de recherche et de stages d'UNIDROIT est l'un des outils les plus importants pour promouvoir les travaux d'UNIDROIT et les recherches connexes dans le domaine du droit international et comparé ². Depuis 2014, ce Programme a été entièrement financé par des contributions volontaires, en s'appuyant sur la générosité de sponsors dont, entre autres, le Ministère du commerce de la République populaire de Chine (MOFCOM), les membres du Conseil de Direction,

² Pour une présentation complète du Programme de bourses de recherche et de stages, y compris une liste des bénéficiaires, voir: <https://www.unidroit.org/fr/recherche-et-stages/>

l'Association des *Alumni* d'UNIDROIT, le *United Rule of Law Appeal (UROLA)*, le cabinet d'avocats Madrugá BTW (Brésil). L'objectif à long terme du Programme de bourses et de stages est de financer tous les candidats acceptés. Cependant, en raison des ressources limitées, seuls un petit nombre de candidats reçoivent actuellement des bourses de recherche ou des allocations de stage.

46. En 2022, 43 stagiaires de 25 pays ont effectué des stages et collaboré à des projets auprès du Secrétariat d'UNIDROIT. Alors que la plupart des boursiers et des chercheurs ont été accueillis sur une base indépendante, souvent financés par leur université ou dans le cadre de programmes de coopération avec des institutions universitaires ou des cabinets d'avocats, en 2022 le Secrétariat a pu financer deux boursiers par le Fonds général des bourses d'UNIDROIT. Le Secrétariat a également accueilli six boursiers non financés provenant de cinq pays différents et 58 chercheurs invités. Pour une présentation complète du Programme et de ses bénéficiaires en 2022, voir le Rapport annuel 2022 (C.D. (102) 2) et le Compte rendu d'exécution du Programme de bourses et de stages d'UNIDROIT pour l'exercice 2022 (UNIDROIT 2022 - Etude LXV/Bourses: Impl. 33).

47. En mars 2023, le Secrétariat avait déjà accueilli 16 stagiaires, trois boursiers invités et 14 chercheurs invités.

48. Le Secrétariat a profité de la présence d'invités éminents à UNIDROIT pour organiser une série de conférences et de présentations sur des sujets liés à leurs domaines de recherche. Les conférences ont été suivies par les membres du Secrétariat et les chercheurs et stagiaires à la Bibliothèque, ainsi que par des experts externes intéressés expressément invités à participer. Le 9 septembre 2022, Mme Zeynep Kahveci a donné une conférence intitulée *La propriété des données et les transferts de données*, le 18 novembre 2022, M. Edoardo Ruzzi et M. Giulio Santoni ont abordé les *Transactions de données*, le 24 janvier 2023, le Prof. Damiano Canapa a présenté les nouvelles *Obligations ESG (environnement, social et gouvernance) en Suisse: Réglementation et contexte européen*, le 20 mars 2023, M. Argha Kumar Jena a donné une conférence sur *Les AII de nouvelle génération et les ODD (objectifs de développement durable): naviguer dans le changement de paradigme et éviter une autre révision* et le 26 avril 2023, le Prof. Shuai Guo a fait une présentation sur *Les normes internationales et les régimes chinois de mécanismes de sortie ordonnée pour les institutions financières*.

VIII. COOPÉRATION AVEC DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES

49. Conformément à sa politique des années précédentes, le Secrétariat a étendu sa coopération avec un certain nombre de partenaires, en accordant une attention particulière aux institutions universitaires. Plusieurs Protocoles d'accord ont été conclus avec des universités et d'autres institutions juridiques dans le but de renforcer la coopération et la collaboration et de promouvoir la recherche dans les domaines du droit privé, du droit commercial et de l'unification du droit.

50. Les accords prévoient des activités conjointes, telles que l'organisation conjointe d'événements, de projets de recherche et de programmes d'études, ainsi que la promotion du Programme de bourses de recherche et de stages d'UNIDROIT. Les accords de coopération prévoient généralement une procédure de sélection compétitive des stagiaires au sein de l'institution partenaire et peuvent impliquer une prise en charge totale par cette institution. Les activités menées dans le cadre de ces accords sont détaillées dans la section du Rapport annuel 2022 relative à la coopération avec des institutions académiques, ainsi que dans les documents sur les projets spécifiques présentés à la session actuelle du Conseil de Direction.

51. Depuis la 101^{ème} session du Conseil de Direction, des accords de coopération ont été signés avec les institutions suivantes:

- La Space Court Foundation (SCF) le 14 juin 2022;

- l'Académie internationale de droit comparé (AIDC) le 23 octobre 2022;
- la Banque centrale du Paraguay le 25 octobre 2022;
- la Cour suprême de justice du Paraguay le 28 octobre 2022;
- la Commission d'arbitrage de Shanghai (SHAC) le 13 décembre 2022;
- la Faculté de droit et de sciences sociales de l'Université nationale d'Asunción (Paraguay) le 30 janvier 2023;
- l'Université Özyeğin à Istanbul (Turquie) le 18 janvier 2023;
- le *Centre for Commercial Law Studies de la Queen Mary University of London* (Royaume-Uni) le 9 février 2023;
- le *Space Economy Evolution (SEE) Lab* de la *SDA Bocconi School of Management* (Italie) le 15 février 2023; et
- l'Institut de droit européen (ELI) le 23 février 2023 (sur la base d'un Protocole d'accord déjà existant, signé par les deux institutions neuf ans auparavant).

IX. PUBLICATIONS D'UNIDROIT

A. La Revue de droit uniforme

52. La *Revue de droit uniforme* est publiée par Oxford University Press (OUP) depuis 2013. Un nouvel accord a été conclu en septembre 2022, qui a introduit un certain nombre de modifications, notamment la durée de l'accord qui a été réduite à des périodes de trois ans renouvelables après une période initiale de deux ans, au lieu des périodes initiales de cinq ans. Un changement majeur consiste en l'introduction d'une nouvelle méthode en ligne pour la soumission et le traitement des articles, y compris pour l'examen par les pairs, à savoir le système de soumission ScholarOne. On estime que le système sera en place au milieu de 2023, après une période de formation dispensée par OUP, ce qui aidera également à personnaliser les procédures concernant la Revue de droit uniforme. Il est prévu que la Revue devienne à terme une revue entièrement électronique. Cette élimination progressive des revues sur papier a été accélérée par les difficultés de gestion et d'acquisition des éditions sur papier pendant la pandémie.

53. Actuellement, la *Revue de droit uniforme* est disponible sur abonnement soit sur papier soit en ligne, ou bien les deux. Bien qu'il y ait eu une légère baisse des abonnements en 2022, également en raison de la pandémie de Covid-19, les données sur les abonnements fournies par OUP indiquent en général que la tendance va vers les abonnements en ligne.

| Abonnements institutionnels par type d'abonnement | | | |
|--|-------------|-------------|-------------|
| | 2020 | 2021 | 2022 |
| Collection | 1.989 | 2.144 | 2.080 |
| Académique classique | 84 | 61 | 57 |
| Société classique | 5 | 4 | 3 |
| Total général | 2.078 | 2.209 | 2.140 |

54. Il convient de noter l'arrangement spécial que OUP a mis en place pour les pays en développement, qui offre des abonnements en ligne à des revues à des tarifs inférieurs et, dans certains cas, gratuits.

55. En ce qui concerne l'utilisation en ligne, les visites aux pages de la *Revue de droit uniforme* sur le site d'OUP, qui comprennent au moins un article téléchargé, ont augmenté régulièrement. La répartition géographique des visites est la suivante: Europe (35,9 %), Asie (27 %, répartis comme

suit: Asie de l'Est et du Sud-Est (13,5 %), Asie centrale et du Sud (9,1 %) et Asie occidentale (5,0 %), Amérique du Nord (14,2%), Afrique (4,8%), Océanie (2,8%), Amérique centrale et du Sud (2,0 %), et Autres, d'origine inconnue (12,7 %).

56. La liste des articles les plus consultés en 2022 confirme l'intérêt des lecteurs pour les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international, l'article du Professeur Bonell occupant la première place:

| Top 10 des articles les plus consultés en version intégrale (html - pdf) au cours des 12 derniers mois | | | |
|--|------------------------|----------------------|-----------------------|
| Titre | Auteur | Numéro publié | Visualisations |
| The law governing international commercial contracts and the actual role of the UNIDROIT Principles | Michael Joachim Bonell | Vol:23/1 (2018) | 12.767 |
| Modernizing and harmonizing international contract law: the CISG and the UNIDROIT Principles continue to provide the best way forward | Michael J. Dennis | Vol:19/1 (2014) | 4.323 |
| Covid-19 and force majeure clauses: an examination of arbitral tribunal's awards | Ş. Esra Kiraz | Vol:25/4 (2020) | 4.216 |
| The impact of blockchain technologies and smart contracts on dispute resolution: arbitration and court litigation at the crossroads | Pietro Ortolani | Vol:24/2 (2019) | 2.381 |
| National Blockchain Laws as a Threat to Capital Markets integration | Matthias Lehmann | Vol: 26/1 (2021) | 1.967 |
| Political Barriers in the Ratification of International Commercial Law Conventions | Johanna Hoekstra | Vol: 26/1 (2021) | 1.813 |
| Préservation de la sécurité juridique et judiciaire des affaires à travers les formations: cas de l'ERSUMA et des commissions nationales OHADA | Anaclet Nzohabonayo | Vol:23/1 (2018) | 1.537 |
| Law harmonization and local specificities – a case study: OHADA and the law of contracts | Marcel Fontaine | Vol:18/1 (2013) | 1.314 |
| COVID-19 and International Sale Contracts: Unprecedented Grounds for Exemption or Business as Usual? | André Janssen | Vol: 25/4 (2021) | 1.016 |
| An Overview of Contract Farming: Legal Issues and Challenges | Caterina Pultrone | Vol:17/1-2 (2012) | 518 |

57. Afin de mieux comprendre les intérêts de nos lecteurs et de les aider à évaluer les articles soumis au Comité éditorial, il est intéressant de noter la liste des 10 meilleurs articles selon le score almétrique de tous les temps:

| Top 10 des articles selon le score Altmetric de tous les temps | | | |
|--|-----------------------------|----------------------|--------------|
| Titre | Auteur | Numéro publié | Score |
| Billion-dollar questions? Legal aspects of commercial space activities | Frans G von der Dunk | Vol:23/2 (2018) | 268 |
| The impact of blockchain technologies and smart contracts on dispute resolution: arbitration and court litigation at the crossroads | Pietro Ortolani | Vol:24/2 (2019) | 20 |
| A governance framework for the development and use of artificial intelligence: lessons from the comparison of Japanese and European initiatives | Souichirou Kozuka | Vol:24/2 (2019) | 10 |
| The Principles on Climate Obligations of Enterprises: an attempt to give teeth to the universally adopted view that we must keep global warming below an increase of two degrees Celsius | Jaap Spier | Vol:23/2 (2018) | 8 |
| The law governing international commercial contracts and the actual role of the UNIDROIT Principles | Michael Joachim Bonell | Vol:23/1 (2018) | 8 |
| Artificial General Intelligence and Contract | John Linarelli | Vol:24/2 (2019) | 5 |
| Recasting restitution: interactions between EU and international law | Marie Cornu | Vol:20/4 (2015) | 5 |
| COVID-19 and force majeure clauses: an examination of arbitral tribunal's awards | Ş Esra Kiraz | Vol:25/4 (2020) | 4 |
| Legal translation as comparative law: the case of the Brazilian contract law | Eliezer Sanchez Lasaballett | Vol:23/3-4 (2018) | 4 |
| The absence of choice of law in commercial contracts: problems and solutions | Reza Beheshti | Vol:24/3 (2019) | 3 |

B. Monographies

1. Commentaires officiels sur la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et ses Protocoles

58. Il convient de rappeler que les Commentaires officiels sur la Convention du Cap et ses Protocoles sont tous rédigés par le Professeur Sir Roy Goode. L'Institut agit en tant qu'agent de l'auteur, facturant 10 % de frais de gestion. Depuis 2019, le Professeur Sir Roy Goode a fait don de ses droits d'auteur directement à l'Institut, finançant ainsi la *Bourse d'UNIDROIT Sir Roy Goode*.

59. La cinquième édition du *Commentaire officiel sur la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et le Protocole y relatif portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques (en anglais seulement)* a été imprimée en mai 2022 et mise à la disposition des membres du Conseil intéressés.

60. Une version électronique de la cinquième édition du *Commentaire officiel* a été préparée, avec des liens hypertexte internes et externes. Elle a été mise à la disposition d'Aviareto, Conservateur du Registre de la Convention du Cap et de ses Protocoles, et sera vendue à l'avenir par l'Institut. Les personnes ayant acheté une copie sur papier peuvent obtenir la version électronique avec liens hypertexte à un prix préférentiel. Le *Commentaire officiel* est la première publication d'UNIDROIT à être vendue en format électronique, avec des liens hypertexte pour faciliter sa consultation. Le Secrétariat entend rendre les autres publications d'UNIDROIT disponibles dans un format électronique avec liens hypertexte.

2. Règles modèles européennes de procédure civile ELI/UNIDROIT

61. La version anglaise des *Règles modèles européennes de procédure civile ELI/UNIDROIT* a été publiée en août 2021 par Oxford University Press. La version française a été finalisée et est attendue dans le courant de 2023. Des accords ont été conclus pour la traduction des Règles modèles en allemand, chinois, espagnol, farsi, hongrois, italien (les Dispositions uniquement), portugais, russe et ukrainien.

C. Bibliothèques dépositaires

62. Avant l'ère des sites Internet, UNIDROIT avait demandé aux États membres de désigner des Bibliothèques ou d'autres institutions officielles pour agir en tant que Bibliothèques dépositaires pour la documentation d'UNIDROIT. Il leur a également été demandé quels documents elles seraient intéressées à conserver (uniquement des documents ou bien également des publications, la *Revue de droit uniforme*, etc.). Tous les États n'ont pas désigné de Bibliothèques dépositaires et tous ne souhaitent pas recevoir l'ensemble de la documentation proposée. Avec l'adoption de la politique qui consiste à publier toute la documentation sur le site Internet, l'intérêt pour les Bibliothèques dépositaires a diminué, mais certains États sont toujours intéressés à les conserver. En 2022, aucune nouvelle Bibliothèque dépositaire n'a été ajoutée à la liste.

X. ACTION DEMANDÉE

63. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note de toutes les activités de l'Académie et à apporter son soutien aux initiatives du Secrétariat dans ces domaines.*

ANNEXE

| VENTE DES PUBLICATIONS D'UNIDROIT 2013 – 2022 (en euro) | | | | | | | | | | |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|----------|----------|--------|----------|--------|
| TITRES | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts 2016 Rome, UNIDROIT, 2017 | | | | | 5.165,00 | 2.734,00 | 1.240,50 | 292,00 | 1.108,00 | 366,00 |
| Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international 2016 Rome, UNIDROIT, 2017 | | | | | 240,00 | | 140,00 | | | |
| Principios UNIDROIT sobre los contratos comerciales internacionales 2016 Roma, UNIDROIT | | | | | | | | | | |
| UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts 2010 Rome, UNIDROIT | 10.419,64 | 4.915,00 | 2.168,86 | 1.954,00 | 1.579,99 | | | | | |
| Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international 2010 Rome, UNIDROIT, 2011 | | | | | | | | | | |
| Official Commentary on the Convention on International Interests in Mobile Equipment and the Protocol thereto on Matters Specific to Space Assets (by Professor Sir Roy Goode) Rome, UNIDROIT, 2013 (reprinted with corrections 2014)* | 6.771,00 | 5.880,00 | 780,00 | 700,00 | 1.120,00 | 205,00 | 216,00 | 216,00 | 391,00 | 177,00 |
| Official Commentary on the Convention on International Interests in Mobile Equipment and the Luxembourg Protocol on Matters Specific to Railway Rolling Stock (by Professor Sir Roy Goode) (Second edition 2014) Rome, UNIDROIT, 2014 * | | 10.555,00 | 568,00 | 1.179,00 | 1.308,00 | | 216,00 | 315,00 | 175,00 | 350,00 |
| Official Commentary on the Convention on International Interests in Mobile Equipment and the Protocol thereto on Matters Specific to Aircraft Equipment (by Professor Sir Roy Goode) (Third edition 2013) (reprinted with corrections 2016) (paper) Rome, UNIDROIT, 2013 | 72.667,00 | 19.921,00 | 14.163,00 | 22.184,00 | 8.737,00 | 7.004,00 | épuisé | | | |

| VENTE DES PUBLICATIONS D'UNIDROIT 2013 – 2022 (en euro) | | | | | | | | | | |
|---|------|------|------|------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---|---|
| TITRES | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Official Commentary on the Convention on International Interests in Mobile Equipment and the Protocol thereto on Matters Specific to Aircraft Equipment (by Professor Sir Roy Goode) (Third edition 2013) (reprinted with corrections 2016) (electronic version) Rome, UNIDROIT, 2017* | | | | | 17.500,00 (USD 20.000) | 17.500,00 (USD 20.000) | 17.537,05 (USD 20.000) | 17.690,52 (USD 20.000) | | |
| Official Commentary on the Convention on International Interests in Mobile Equipment and the Protocol thereto on Matters Specific to Aircraft Equipment (by Professor Sir Roy Goode) (Fourth edition 2019) Rome, UNIDROIT, 2019 | | | | | | | 79.311,00 | 7.101,50 | 3.107,00 | 227,00 |
| Official Commentary on the Convention on International Interests in Mobile Equipment and the Protocol thereto on Matters Specific to Aircraft Equipment (by Professor Sir Roy Goode) (Fourth edition 2019) (electronic version) Rome, UNIDROIT, 2020 | | | | | | | | | 20.320,35 (USD 24.960,00) | 20.320,35 (USD 24.960,00) |
| Official Commentary on the Convention on International Interests in Mobile Equipment and the Protocol thereto on Matters Specific to Aircraft Equipment (by Professor Sir Roy Goode) (Fifth edition 2022) Rome, UNIDROIT, 2022 † | | | | | | | | | | 39.620,61 [dont 779,60 attente de paiement - libraire] |
| Official Commentary on the Convention on International Interests in Mobile Equipment and the Protocol thereto on Matters Specific to Aircraft Equipment (by Professor Sir Roy Goode) (Fifth edition 2022) (electronic version) Rome, UNIDROIT, 2023 | | | | | | | | | | 20.320,35 (USD 24.960,00) |
| Official Commentary on the Convention on International Interests in Mobile Equipment and the Protocol thereto on Matters Specific to Mining, Agricultural and Construction Equipment (by Professor Sir Roy Goode) Rome, UNIDROIT, 2021 | | | | | | | | | 6.395,00 [dont 218 en attente de paiement] | 597,40 [dont 400,80 en attente de paiement] |

| VENTE DES PUBLICATIONS D'UNIDROIT 2013 – 2022 (en euro) | | | | | | | | | | |
|---|--|-------|--------|--------|-------|------|-------|------|------|--|
| TITRES | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Guide to International Master Franchise Arrangements (second edition 2007) Rome, UNIDROIT, 2007 | 54,00 | 54,00 | 54,00 | | 43,20 | | 54,00 | | | 54,00 |
| Guide sur les Accords internationaux de franchise principale (première édition) Rome, UNIDROIT, 2000 | 40,00 | 40,00 | | | | | | | | |
| Guía para los Acuerdos de Franquicia Principal Internacional (première édition) Rome, UNIDROIT, 2005 | DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR LE SITE INTERNET | | | | | | | | | |
| UNIDROIT/FAO/IFAD Legal Guide on Contract Farming Rome, UNIDROIT, 2015 | | | 280.00 | 471.00 | 22.00 | | 28.00 | | | |
| Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA Rome, UNIDROIT, 2015 | | | | | | | | | | |
| Guía jurídica sobre agricultura por contrato UNIDROIT/FAO/FIDA Rome, UNIDROIT, 2017 | | | | | | | | | | |
| Legal Guide on Agricultural Land Investment Contract UNIDROIT/IFAD Rome, UNIDROIT, 2021 | | | | | | | | | | DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR LE SITE INTERNET |
| ACTES DE CONFÉRENCES DIPLOMATIQUES | | | | | | | | | | |
| Acts and Proceedings of the Diplomatic Conference for the adoption of the draft UNIDROIT Convention on Agency in the International Sale of Goods, February 1983, Geneva Rome, UNIDROIT, Uniform Law Review 1983/I-II | DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR LE SITE INTERNET | | | | | | | | | |
| Actes de la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet d'UNIDROIT de Convention sur la représentation en matière de vente internationale de marchandises, février 1983, Genève Rome, UNIDROIT, Revue de droit uniforme 1983/I-II | DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR LE SITE INTERNET | | | | | | | | | |
| Acts and Proceedings of the Diplomatic Conference for the adoption of the draft UNIDROIT Conventions on International Factoring and International Financial Leasing, May 1988, Ottawa Rome, UNIDROIT, 1991 | DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR LE SITE INTERNET | | | | | | | | | |

| VENTE DES PUBLICATIONS D'UNIDROIT 2013 – 2022 (en euro) | | | | | | | | | | |
|---|--|--|------|-------|--------|------|------|------|------|------|
| TITRES | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Actes de la Conférence diplomatique pour l'adoption des projets de Conventions d'UNIDROIT sur l'affacturage international et sur le crédit-bail international, mai 1988, Ottawa Rome, UNIDROIT, 1991 | DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR LE SITE INTERNET | | | | | | | | | |
| Acts and Proceedings of the Diplomatic Conference for the adoption of the draft UNIDROIT Convention on the International Return of Stolen or Illegally Exported Cultural Objects, June 1995, Rome Rome, Presidenza del Consiglio dei Ministri, Dipartimento per l'informazione e l'editoria, 1996, xvii+374 pages, soft-bound | DISPONIBLE GRATUITEMENT AUPRÈS DU SECRÉTARIAT D'UNIDROIT | | | | | | | | | |
| Actes de la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Convention d'UNIDROIT sur le retour international des biens culturels volés ou illicitement exportés, juin 1995, Rome Rome, Presidenza del Consiglio dei Ministri, Dipartimento per l'informazione e l'editoria, 1996, xvii+392 pages, broché | DISPONIBLE GRATUITEMENT AUPRÈS DU SECRÉTARIAT D'UNIDROIT | | | | | | | | | |
| Acts and Proceedings of the Diplomatic Conference to adopt a mobile equipment Convention and an Aircraft Protocol, November 2001, Cape Town Rome, UNIDROIT, 2006 | 256,00 | DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR LE SITE INTERNET | | | | | | | | |
| ACTES DE CONFÉRENCES ET AUTRES PUBLICATIONS | | | | | | | | | | |
| International Uniform Law in Practice / Le droit uniforme international dans la pratique. Acts and Proceedings of the 3 rd Congress on Private Law held by the International Institute for the Unification of Private Law (UNIDROIT), Rome, 7-10 September 1987 Rome, UNIDROIT, 1988 | | | | 96,00 | 160,00 | | | | | |

| VENTE DES PUBLICATIONS D'UNIDROIT 2013 – 2022 (en euro) | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---------------------------------|--|---|--|---|--|---|---|
| TITRES | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Los Principios de UNIDROIT: ¿ Un Derecho Común para las Américas ? The UNIDROIT Principles: a Common Law of Contracts for the Americas? Actas - Congreso Interamericano / Acts Inter-American Congress / Valencia, Venezuela – 6-9 November 1996 Rome, UNIDROIT, 1998 | | | | | | | | | | |
| Worldwide Harmonisation of Private Law and Regional Economic Integration. Acts of the Congress to celebrate the 75th Anniversary of the Founding of the International Institute for the Unification of Private Law (UNIDROIT), Rome, 27-28 September 2002 Rome, UNIDROIT, special issue of the Uniform Law Review 2003-1/2 | | | | | | | | | | |
| <i>Eppur si muove: The Age of Uniform Law. Essays in honour of Michael Joachim Bonell to celebrate his 70th birthday</i> Rome, UNIDROIT 2016 | | | | 2.280,00 | 5.499,00 | 3.083,50 | 1.357,00 | | 170,00 | 384,00 [en attente de paiement – libraire] |
| PUBLICATIONS D'UNIDROIT EN VENTE PAR D'AUTRES ORGANISATIONS OU MAISONS D'ÉDITION | | | | | | | | | | |
| Official Commentary on the UNIDROIT Convention on Substantive Rules for Intermediated Securities Hideki Kanda, Charles Mooney, Luc Thevenoz, Stephane Beraud, and Thomas Keijser Oxford University Press, Oxford, 2012 , 320 pages, 246x171 mm, ISBN 978-0-19-65675-2, Hardback | £84.35 (1.10.2013-31.3.2014) 248.72 (£226.67) (1.10.2012-31.3.2013) | 61,90 (£45.93) (1.4.2014-30.9.2014) | £ 43.24 (1.4.2015-30.9.2015) | 31,90 (£27.13) (1.10.2015-31.3.2016) | 52,25 (£46.00) (1.4.2016-30.9.2017) | 29,15 (£26.15) (1.10.2017-31.3.2018) | 48,30 (£ 43.41) (1.10.2018-31.3.2019) | £31.15 (1.10.2020-31.3.2021) 32,71 (£27.90) (1.4.2021-30.9.2021) | 31.68 (£24.98) (1.4.2021-30.9.2021) | |

| VENTE DES PUBLICATIONS D'UNIDROIT 2013 – 2022 (en euro) | | | | | | | | | | |
|---|--|----------|--|-------------------------------------|------------------------------------|----------|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|---|
| TITRES | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Commentaire officiel de la Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés (Convention de Genève sur les titres) Kanda Hideki; Mooney Charles; Thévenoz Luc; Béraud Stéphane; Keijser Thomas Schulthess Verlag, Zürich, 2012, 402 pages, ISBN/ISSN 978-3-7255-6567-2, broché | 197,70 (CHF162.30) (1.4.2013–31.3.2014) | | 3,46 (CHF 3.61) (1.4.2014–31.3.2015) | (CHF 14.04) (1.4.2014–31.3.2016) | (CHF 3.03) (1.4.2016–31.3.2017) | | (CHF 31.66) (1.4.2019–31.3.2020) | (CHF 7.20) (1.4.2020–31.3.2021) | (CHF 31.25) (1.4.2021–31.3.2022) | |
| ELI-UNIDROIT Model European Rules of Civil Procedure European Law Institute/UNIDROIT Oxford University Press, Oxford, 2021, 337 pages, ISBN 978-0-19-886658-9, Hardback | | | | | | | | | | 73.31 (£ 63.31) (23.12.2022) |
| UNCITRAL, Hague Conference and UNIDROIT Texts on Security Interests United Nations, 2012, 36 pages, soft-bound | DISPONIBLE GRATUITEMENT AUPRÈS DU SECRÉTARIAT D'UNIDROIT ET SUR LE SITE INTERNET | | | | | | | | | |
| Textes de la CNUDCI, de la Conférence de la Haye et d'UNIDROIT sur les sûretés Nations Unies, 2012, 43 pages, broché | DISPONIBLE GRATUITEMENT AUPRÈS DU SECRÉTARIAT D'UNIDROIT ET SUR LE SITE INTERNET | | | | | | | | | |
| PÉRIODIQUES | | | | | | | | | | |
| Uniform Law Review / Revue de droit uniforme (OUP royalties) | 138,00 | 7.532,00 | 7.056,00 | 8.969,00 | 6.317,00 | 6.507,00 | 7.688,00 | 8.909,00 | 8,065.00 | [PRÉVUE FIN AVRIL] |
| UNIDROIT Proceedings & Papers / Actes & documents d'UNIDROIT | DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR LE SITE INTERNET | | | | | | | | | |